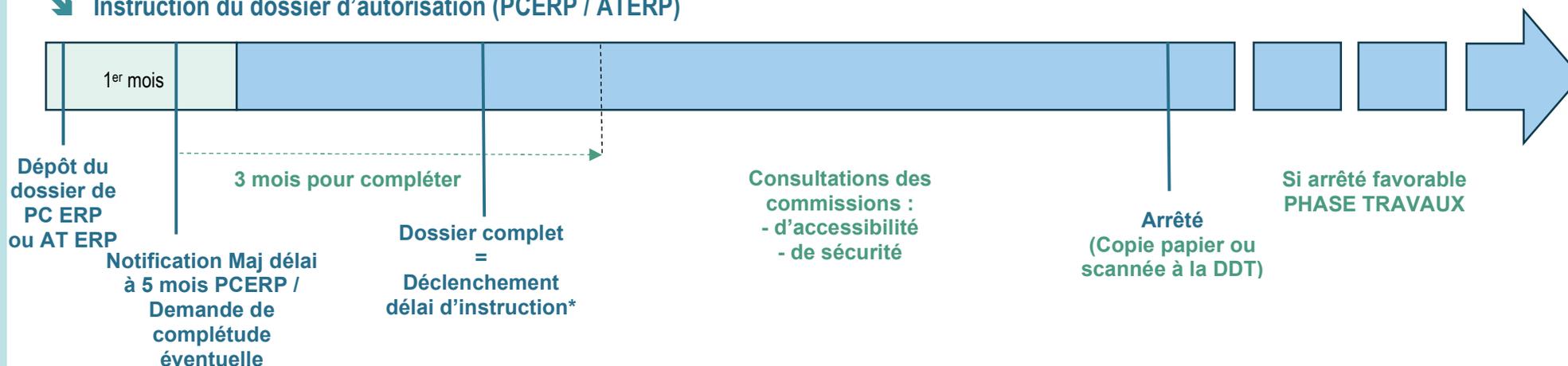


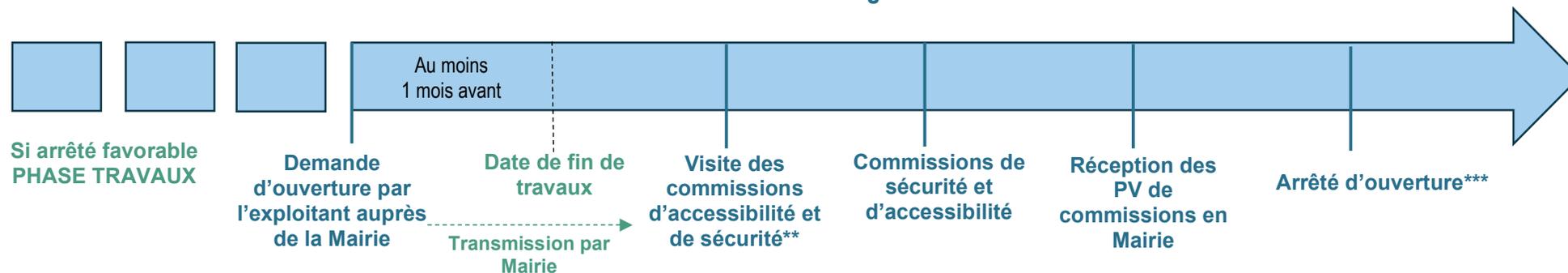
Chronologie : du dépôt à l'ouverture de l'ERP

*Délai d'instruction PC ERP = 5 mois à compter de la réception d'un dossier complet
 *Délai d'instruction d'une AT ERP = 4 mois à compter de la réception d'un dossier complet

➤ Instruction du dossier d'autorisation (PCERP / ATERP)



➤ Instruction de la demande d'arrêté d'ouverture des ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie + 5^{ème} avec locaux à sommeil



** Dans le cadre d'un PCERP, la visite de réception par la commission d'accessibilité n'est pas systématique, car nécessité de déposer une attestation de conformité aux règles d'accessibilité lors du dépôt de la DAACT, sauf demande particulière en ce sens.

*** A défaut d'avis défavorable d'une commission ou de non-conformité aux règles d'accessibilité apparaissant sur l'attestation devant être jointe au dépôt de la DAACT d'un PCERP